

Adhésion annuelle à titre individuel / Don

Années 2017 - Membre

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

- Souhaite adhérer à *Synopia*.
 Souhaite renouveler mon adhésion à *Synopia*.
 Souhaite faire un don à *Synopia*, sans adhésion

Parrainage (en cas d'adhésion) :

COORDONNÉES (à compléter en cas de changement de situation)

Rue :

Ville :

Code postal :

Téléphone mobile :

Mail de correspondance :

Profession :

Société / Organisation :

COTISATION ANNUELLE ⁽¹⁾ – DON

Je m'engage à régler la cotisation ⁽¹⁾ suivante au titre de l'adhésion annuelle :

- Membre individuel : 200 € soit **68 € après déduction fiscale ⁽²⁾**
 Membre individuel bienfaiteur : 500 € soit **170 € après déduction fiscale ⁽²⁾**
 Membre individuel à titre professionnel : 500 € hors **déduction fiscale ⁽²⁾**
 Membre âgé de moins de trente ans ou demandeur d'emploi : 50 € soit **17 € après déduction fiscale ⁽²⁾**
 Don (optionnel) : en complément de ma cotisation annuelle, je fais un don ⁽²⁾ de €

J'effectue, sans adhésion à *Synopia*, un don ⁽²⁾ de €

RÈGLEMENT

- Via le site : https://www.helloasso.com/associations/synopia/adhesions/adhesion_2017_22
 Par virement bancaire : IBAN : FR76 3000 4025 8700 0102 9962 733 BIC : BNPAFRPPXXX
 Par chèque : à l'ordre de *Synopia*

Dans les trois cas, merci bien vouloir retourner ce formulaire d'adhésion annuelle complété :

- soit par mail à : synopia@synopia.fr
– soit par courrier à : **Synopia, 28, avenue de Friedland F-75008 Paris**

COMMUNICATION

- Je souhaite que mes coordonnées figurent dans l'annuaire *Synopia* (papier/intranet)
 Je souhaite que ma biographie et ma photo figurent sur le site www.synopia.fr

DATE ET SIGNATURE POUR ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES D'ADHÉSION (page 2)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

ADHÉSION

• **PREMIÈRE ADHÉSION**

L'adhésion est nominative, individuelle et valable pour une année civile.

Un candidat à l'adhésion doit être parrainé par un membre de l'association.

Dans le cas d'une demande d'adhésion spontanée, le candidat devra rechercher un parrain parmi les membres de l'association ; si aucun parrain n'a pu être identifié, une rencontre sera organisée avec un membre du Conseil d'administration qui pourra devenir le parrain.

Le dossier d'adhésion comprend :

- un CV ;
- le bulletin d'adhésion complété et signé * ;
 - *le candidat précisera s'il veut figurer dans l'intranet et apparaître sur le site internet de SYNOPIA.*
 - *la signature vaut acceptation de la charte de déontologie de SYNOPIA, consultable sur www.synopia.fr*
- le règlement de la cotisation annuelle.

Après réception du dossier complet, chaque candidature est examinée par le Bureau de SYNOPIA réuni en séance qui valide, ou non, l'adhésion (vote à la majorité simple).

- Si la candidature est acceptée, le nouveau membre sera informé par mail.
- Si la candidature est refusée, l'association remboursera la cotisation versée (en cas de virement ou paiement par CB) ou retournera le chèque à son émetteur.

• **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION**

Chaque année en janvier, le Bureau de SYNOPIA établit la liste des membres à renouveler.

L'appel de cotisation est ensuite réalisé.

Le paiement de la cotisation confirme la ré-adhésion à Synopia pour une nouvelle année.

COTISATION ⁽¹⁾

• **COTISATION ANNUELLE D'UN MEMBRE / RENOUVELLEMENT**

La cotisation est payable au plus tard un mois après son appel.

• **COTISATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

La cotisation année pleine est due pour une adhésion réalisée entre le 1er janvier et le 31 août ; si la candidature est acceptée après le 31 août, la cotisation est réduite de moitié.

• **COTISATION ET PERSONNALITÉ ADHERENTE**

En cas de paiement de la cotisation par une personne morale ou un autre tiers, seul le signataire individuel du bulletin d'adhésion est membre de l'association.

IMPOSITION ⁽²⁾

Synopia est reconnu comme organisme d'intérêt général à caractère scientifique.

Les cotisations et dons ouvrent droit aux réductions d'impôts prévues aux articles 200, 238 bis et 885-0 bis A du code général des impôts (CGI) :

- Pour les particuliers : 66% du montant versé, dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Pour les personnes morales ayant effectué le règlement : 60% du montant versé, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

MENTION CNIL

Les informations qui concernent les membres sont exclusivement destinées à SYNOPIA.

En tant qu'association, SYNOPIA est dispensée de déclarer à la CNIL le traitement des données à caractère personnel de ses membres. Toutefois, SYNOPIA veille au respect des dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée notamment au regard des questionnaires qu'elle établit et aux données de tiers à l'association, en particulier de celle des utilisateurs du service proposé par SYNOPIA via son site.

Chaque membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »).

Pour l'exercer, il est demandé de s'adresser à : Synopia 28, avenue de Friedland F-75008 Paris ou par mail à contact@synopia.fr

QUESTIONNAIRE INFORMATIONS PRATIQUES

Vos réponses nous aiderons à mieux répondre à vos attentes et progresser ensemble, merci.

1. Quelles sont vos motivations pour rejoindre Synopia ?

2. Quelle peut être votre contribution à Synopia ?

3. Comment souhaitez-vous vous impliquer dans notre think tank ?

En participant aux événements Oui - Non

En vous impliquant dans un ou plusieurs aux groupes de travail Oui - Non

Si oui, quels sont les thèmes qui vous intéressent :

- | | |
|--|-----------|
| <input type="radio"/> Gouvernance au XXI ^e siècle | Oui - Non |
| <input type="radio"/> Cohésion nationale | Oui - Non |
| <input type="radio"/> Défense et sécurité | Oui - Non |
| <input type="radio"/> Économie et entreprise | Oui - Non |
| <input type="radio"/> Construction européenne | Oui - Non |

En donnant de votre temps pour l'administration de Synopia Oui - Non
(Secrétariat, comptabilité, trésorerie, communication, web, évènementiel)

Autre : à préciser

4. Compte tenu de votre agenda, à quel moment préférez-vous participer aux réunions de Synopia ?

(Groupes de travail ou évènements) – Niveau de préférence : 1 = maximum – 2 = moyen – 3 = faible – 4 = jamais

- | | |
|--------------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Petit-déjeuner | : |
| <input type="radio"/> Matin | : |
| <input type="radio"/> Déjeuner | : |
| <input type="radio"/> Après-midi | : |
| <input type="radio"/> Soirée | : |

5. Qu'aimeriez-vous trouver chez Synopia, qui n'existe pas encore ?

6. Pensez-vous pouvoir parrainer des proches ?

7. A qui recommanderiez-vous Synopia ? Nom, prénom, adresse mail, fonction, ...